



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026 – 18 h 30

Le 23 février 2026, à 18H30, le conseil Municipal de BELLIGNAT légalement convoqué en date du 11 février 2026, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** RAVET V. – PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. – BUFFAUT C. – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. - FRATTER M. – BARBERIS P. – KILIC D. – YILMAZ Y. – BOURDONNAY C.– RHODET F. – PERDRIX T. – DE MATOS C. – BARBIER M. - K. HASSOUN (à partir de 18H43 – délibération 2) – LADRE R.

Procuration est donnée par MILLET D. à CERQUEIRA C.

Procuration est donnée par NIOGRET C. à RAVET V.

Procuration est donnée par PARNALLAND E. à VINCENT B.

Procuration est donnée par MOREIRA J. à PERDRIX T.

**Absents :** BOURGEON A. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

**A été élue Secrétaire de séance Mme Martine COLOMBET**

### 1- OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Rapporteur : V. RAVET**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- CONTRAT de SEJOUR Résidence Dallex-Allombert avec Madame PINATON Danièle à partir du 15/01/2025 chambre n°25.
- CONVENTION 3PM stage d'initiation en milieu professionnel avec FONTAINE Noémie et le Lycée Paul PAINLEVÉ, au sein de l'Ecole Maternelle Sources pour la période du 02/02/2026 au 05/02/2026
- CONVENTION STAGE avec le LPPRA de Nantua et Mlle EMMY LANN pour la période du 16.02 au 27.02.2026 à la résidence DALLEX-ALLOMBERT
- CONVENTION STAGE avec le LPPRA de Nantua et Mlle CETIN Sibel pour a période du 02.03.2026 au 13.03.2026 à l'école maternelle du Pré des Saules
- CONTRAT ASSISTANCE SYSTEME/RESEAU pour l'année 2026 avec la Sté MOSAÏC pour
  - ECOLES pour un montant HT de 2 701.17 €
  - MARPA pour un montant HT de 220.38 €
  - POLICE MUNICIPALE pour un montant HT de 440.76 €
  - MAIRIE pour un montant HT de 2 611.33 €
- Devis TRANSPORTEUR BRION TAXI pour transport agent en accident de service pour un montant TTC de 233.80 €
- Devis GARAGE AUTOLINE (BELLIGNAT) pour :
  - Réparation suite contrôle technique Sprinter VOIRIE pour un montant de 929.90 € TTC
  - Entretien et pneus KANGOO - VOIRIE pour un montant de 454.54 € TTC
  - Pneus MAXITY - VOIRIE pour un montant de 354.01 € TTC
- Devis ZEFELEC (OYONNAX) pour :
  - Recherche panne et Réparation soufflant maison associative (Salle Yoga) pour un montant de 472.32 € TTC
  - Modification éclairage public armoire électrique n°15 – pour un montant de 735.29 € TTC
  - Recherche panne Eclairage public – rue grande Fontaine pour un montant de 124.00 € TTC
  - Changement prise, interrupteur et câble – appartement Police, avenue Oyonnax pour un montant de 164.27 € TTC

- Devis MOSAÏC Informatique pour :
  - Prestation de mise en service ordinateurs pour Maternelle Sources et Pré des Saules pour un montant de 607.20 € TTC
  - Fourniture et mise en service 1 ordinateur Mairie pour un montant de 1 753.20 € TTC
- Devis BERNARD TRUCKS (BOURG-EN-BRESSE) pour :
  - Dépannage pneu éclaté – UNIMOG VOIRIE pour un montant de 597.60 € TTC
  - Réparation (incident démarrage) – UNIMOG VOIRIE pour un montant de 398.46 € TTC
- Devis VERDET (OYONNAX) pour :
  - Entretien quartier Pré des Saules (tonte – taille – ramassage feuilles) pour un montant de 32 064.00 € TTC
  - Repose de couverture béton abord MARPA (côté boule Lyonnaise) pour un montant de 1 974.00 € TTC
- Devis IDEX (SAINT PRIEST) pour :
  - Remplacement des moteurs VMC HS – MAIRIE pour un montant de 1 052.70 € TTC
  - Remplacement thermostat ECS – Salle POLYVALENTE pour un montant de 562.28 € TTC
  - Remplacement Disconnecteur MAIRIE pour un montant de 620.10 € TTC
  - Remplacement d'un pressostat d'air, électrode, sonde- chaufferie ex-services techniques pour un montant de 307.81 € TTC
  - Remplacement de la fumisterie de la chaudière 1 en MAIRIE pour un montant de 12 231.60 € TTC
- Devis TIHB SE (BELLIGNAT) pour :
  - Réparation barrière Forêt Noire – FORÊT pour un montant de 132.00 € TTC
  - Protection tôle galva sous balcon pour un montant de 504.00 € TTC
- Devis T-PSE (OYONNAX) Remplissage cuve carburant – VOIRIE & ESPACES VERT pour un montant de 1 260.00 € TTC
- Devis AU COL VERT (BOURG-EN-BRESSE) Equipement POLICE MUNICIPALE pour un montant de 770.10 € TTC
- Devis BOSSON (74 CRANVES-SALES) Entretien AEBI 1 et 2 – Espaces Vert pour un montant de 1 347.76 € TTC
- Devis GK PROFESSIONNAL (60 SAINT MAXIMIN) EPI 2026 dont gilets balistiques pour un montant de 2 769.43 € TTC
- Devis Ets Daniel GIRAUD (38 SEYSSINS) petit matériel – Entretien stade Municipal pour un montant de 108.00 € TTC
- Devis URBA FLUX (18 LE SUBDRAY) Achat clés pour coffret électrique – VOIRIE pour un montant de 185.52 € TTC
- Devis PAREDES (GENAS) serviettes papier pour un montant de 69.00 € TTC
- Devis ROCK (MULHOUSE) sel de déneigement - VOIRIE pour un montant d 2 916.00 € TTC
- Devis LOGITUD lecteur de carte + carte – POLICE MUNICIPALE pour un montant de 456.00 €
- Devis LES DEFRIQUEURS (OYONNAX) Entretien des délaissés COMMUNAUX pour un montant de 31 391.40 € TTC
- Devis SNTP (MONTREAL LA CLUSE) massif pour panneaux lumineux –pour un montant de 1 212.00 € TTC
- Devis MOTOCULTURE 01 (ARBENT) Achat combi-system, tondeuse, souffleur - pour un montant de 1 317.00 € TTC
- Devis TERIDEAL (GENAS) Taille haies du Pré des Saules –pour un montant de 7 680.00 € TTC
- Devis B3D (APREMONT) réparation tuyaux de chauffage suite fuite – MAIRIE pour un montant de 600.00 €TTC
- Devis PERRIER BERNARD (IZERNORE) Fauchage, élagage des abords Routes forestières– ESPACES VERT pour un montant de 6 720.00 € TTC
- Devis MATHIEU FAYAT GROUP (TOUL) achat balais pour balayeuse – VOIRIE pour un montant de 129.29 € TTC
- Devis TECIP MECAVERIN (OYONNAX) huile hydraulique marteau piqueur - VOIRIE pour un montant de 153.17 € TTC
- Devis PYM Réception (VIRIAT) prestation de service réception – FESTIVITES pour un montant de 1 590.00 € TTC
- Devis SAS CARROSSERIE AUTOCLINIQUE 01 (BELLIGNAT) Réparation véhicule AEBI n°2 TT211 – ESPACES VERT pour un montant de 714.00 € TTC
- Devis FROID & MACHINES (MONTREAL LA CLUSE) Stylo pour réfrigérateur – RESTAURANT SCOLAIRE pour un montant de 168.00 € TTC
- Devis GARY Motoculture (VIRIAT) Réparation véhicule KUBOTA – ESPACES VERT pour un montant de 911.78 € TTC
- Devis D. SCOLA (BELLIGNAT) Fourniture et Pose escalier cave – LE RENOUILLU pour un montant de 2 844.00 € TTC
- Devis ELANCITE (ORVAULT) achat batterie radar pédagogique – VOIRIE pour un montant de 397.20 € TTC
- Devis KVS SAS « ENSEIGNES 01 by SIGNARAMA » (OYONNAX) banderole VIERGE pour Inauguration Plateau sportif pour un montant de 132.00 € TTC
- Devis SERENYS (ISSY LES MOULINEAUX) Contrat de maintenance + remplacement électrodes – DEFIBRILATEURS pour un montant de 555.60 € TTC
- Devis VAUDAUX – Perche élagueuse adaptable – Petit matériel ESPACES VERT pour un montant de 342.00 € TTC
- Devis PAREDES (GENAS) produits d'entretien 1ère commande pour un montant de 2 073.36 € TTC
- Devis Conforama (BELLIGNAT) Machine à laver et frigo - Police Municipal et appartement d'urgence pour un montant

de 191.65 € HT

- Ordre Monsieur BRICOLAGE (OYONNAX) Antenne télé – Appartement d’urgence pour un montant de 37.40 € TTC
- Devis AGATE – Formation webinaire AP/CP – Service Compta – 162 € HT

Le Conseil après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DONNE** acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

## **2 – CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ(E) DE COOPERATION CTG OYONNAX-BELLIGNAT-ARBENT**

**Rapporteur : V. RAVET**

Mme RAVET Véronique, Maire, rappelle que les communes d’Oyonnax, de Bellignat et d’Arbent ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) fin 2025. A ce titre, la création d’un poste de chargé(e) de coopération a été actée le 7 octobre 2025.

L’agent a pris ses fonctions le 1er novembre 2025.

Dans le cadre de la CTG signée en partenariat avec la Caisse d’Allocation Familiale de l’Ain pour la période 2025/2029 couvrant les trois communes, le chargé de coopération CTG a en charge la mise en œuvre de ce dispositif, en lien très étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs identifiés dans la gouvernance et le plan d’actions.

La CAF de l’Ain participe à la prise en charge financière du poste de chargé(e) de coopération CTG suivant un barème forfaitaire annuel défini et publié par la CNAF sur le site caf.fr. (Montant annuel maximal fixé à 12 000€ pour 0.5 ETP)

Il convient de délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer la convention partenariale de financement de ce poste, qui définit les missions et objectifs de ce chef de projet et en définit le financement. Le poste étant porté financièrement par le CCAS d’Oyonnax, lequel percevra la participation de la CAF et les contributions de BELLIGNAT et ARBENT.

Il est proposé de répartir le reste à charge au prorata du nombre d’habitants :

- CCAS d’Oyonnax à hauteur de 76% du reste à charge annuel, (population retenue : 22 500 habitants)
- Commune de Bellignat à hauteur de 12% du reste à charge annuel, (population retenue : 3 500 habitants)
- Commune d’Arbent à hauteur de 12% du reste à charge annuel, (population retenue : 3 500 habitants).

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans, relative à celle de la CTG Oyonnax-Bellignat-Arbent conventionnée jusqu’au 31 décembre 2029.

(Voir projet de convention en pièce jointe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

AUTORISE, Madame le Maire à signer la convention partenariale de financement du poste de chargé(e) de coopération « CTG » dans les conditions ci-dessus.

---

## **3 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) BUDGET PRINCIPAL 2026**

**Rapporteur : V. PITTION**

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d’améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la Collectivité à moyen terme.

Lors du vote du budget, de nouvelles Autorisations de Programme peuvent être créées, et les opérations existantes peuvent être révisées.

Il est rappelé au conseil municipal que,

- par délibération du 26 février 2020, il a été voté une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale du budget principale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (espaces publics + Centre social)
- par délibération du 08 décembre 2022, il a été voté une révision de l'autorisation de programme, après passation des marchés publics, et la révision de l'un des lots suite à défaillance du titulaire (Lot 8 centre social)

Chaque année le Conseil Municipal se prononce sur l'ajustement des crédits de paiement et leur planification. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

Les travaux restants à effectuer dans le cadre du NPNRU, sont uniquement des travaux d'aménagement d'espace publics, qui sont programmés de 2026 à 2028. (Dépendant de la programmation des travaux des bailleurs et notamment SEMCODA avec la démolition).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Véronique PITTION, Maire adjoint en charge des finances, propose de

- Réviser le montant initial de l'AP/CP
- Revoir la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP

#### Le détail est le suivant :

N° AP/CP	Désignations	AUTORISATION PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT (TTC)								
		INITIAL	REVISE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028
1	Opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain	5 604 885	6 600 000*	58 228	464 305	2 282 269	1 079 375	307 920	289 986	600 000	700 000	817 917

\* montant voté 2024 : 5 983 486 € + 17712 € (avenants lots 1 à 5 votés 07.07.2025) + estimation révision de prix. (arrondi)

**Le conseil Municipal accepte à l'unanimité**

---

#### **4 – FIXATION DES TAUX D'IMPÔSION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**Rapporteur : V. PITTION**

Mme l'adjointe aux finances, rappelle que la municipalité s'est engagée dès le début de mandat à ne pas toucher au taux d'imposition, elle propose donc de poursuivre en ce sens.

**Le Conseil Municipal,**

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **FIXE sans augmentation** les taux d'imposition locaux comme suit pour 2026 :

- ◆ Taxe Foncière (Non Bâti) : 87,26 %
- ◆ Taxe Foncière (Bâti) : 25.14 %
- ◆ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12.72 %

---

## **5 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNE**

**Rapporteur : V. PITTION**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté ci-dessous et faisant l'objet de la note de synthèse jointe en annexe.

Il est aussi demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18/12/2025  
Vu la note de synthèse brève et synthétique

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à la majorité, avec une voix contre,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2026, arrêt comme suit

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	1 443 700,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012	=	2 100 000,00 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	=	70 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	200 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	616 400,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	27 200,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	1 000,00 €
Dotations aux provisions	Chapitre 68	=	2 500,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	45 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =</b>			<b>4 506 300,00 €</b>

Atténuations de charges	Chapitre 013	=	47 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	28 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	210 500,00 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	=	2 087 500,00 €
Fiscalité locale	Chapitre 731	=	1 330 300,00 €
Dotations et participations	Chapitre 74	=	420 500,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	380 000,00 €
Reprise sur provisions	Chapitre 78	=	2 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>=</b>	<b>4 506 300,00 €</b>

### Section d'investissement :

Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	28 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	45 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	365 000,00 €
Immobilisations incorporelles	Chapitre 20	=	5 000,00 €
Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	=	10 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	100 000,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	645 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>=</b>	<b>1 198 500,00 €</b>

Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	=	45 500,00 €
Produits de cessions	Chapitre 024	=	335 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	200 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	45 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	160 000,00 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	408 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	5 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>=</b>	<b>1 198 500,00 €</b>

## **6- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET FORÊT**

**Rapporteur : V. PITTION**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté ci-dessous et faisant l'objet de la note de synthèse jointe en annexe.

Il est aussi demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18/12/2025

Vu la note de synthèse brève et synthétique

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à la majorité, avec une voix contre,**

**APPROUVE le Budget Primitif BUDGET ANNEXE FORET 2026, arrêt comme suit :**

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	42 050,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	50,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	800,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	7 100,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			50 000,00 €

Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	50 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			50 000,00 €

**Section d'investissement :**

Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	8 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			8 000,00 €

Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	900,00 €
Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	=	7 100,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			8 000,00 €

AUTORISE Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

---

## **7- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET CENTRE COMMERCIAL DU PRE DES SAULES**

**Rapporteur : V. PITTION**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté ci-dessous et faisant l'objet de la note de synthèse jointe en annexe.

Il est aussi demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18/12/2025

Vu la note de synthèse brève et synthétique

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à la majorité, avec une voix contre,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2026, Budget Annexe Centre commercial du Pré des Saules, comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

**Section de fonctionnement :**

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	77 470,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	50 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	100,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	1 300,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			129 370,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	8 370,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	121 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			129 370,00 €

**Section d'investissement :**

Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	8 370,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	23 500,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	4 330,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	14 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			50 200,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	50 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	Chapitre 16	=	200,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			50 200,00 €

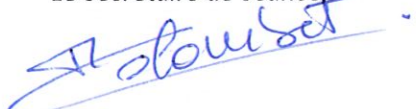
---

**INFROMATIONS DIVERSES**

Mme le Maire sollicite les conseillers pour la tenue des bureaux de vote et la composition des bureaux. M. Kamel HASSOUN remet sa liste des assesseurs et délégués de liste.

Mme le Maire conclut par des remerciements au conseillers municipaux pour leur participation active et leur investissement. Elle espère que ce mandat, à ses côtés, leur aura beaucoup apporté. Elle remercie également ses adjoints.

Le Secrétaire de Séance,

  
Martine COLOMBET

Le Maire,

Véronique RAVET

